Finistère : Un scandale financier menace des milliers de familles aidées

23/01/2011 à 6h00

La « *gestion douteuse* » de la fédération Finistère du super réseau d'Aide à domicile ADMR affecterait 30.000 familles. La fédération du Finistère du réseau Aide à domicile en milieu rural (ADMR) est au bord de la cessation de paiement. Le risque sanitaire et social est imminent pour les 3 700 salariés et les 30 000 familles aidées.

Ce scandale est pourtant passé sous silence car le réseau d'influence de l'ADMR (une union nationale, des fédérations départementales et 3 200 associations locales en 2005) est colossal et remonte très haut. Dans sa chute, l'association en entraînerait d'autres, la moitié de ses 92 relais locaux, déficitaires, tous autonomes juridiquement et économiquement

Enquête judiciaire pour « *gestion douteuse* »

L'ADMR est le troisième employeur du Finistère. Le réseau brasse beaucoup d'argent (65 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009) et mobilise aussi 1 200 bénévoles.

L'association a réussi, dans ce seul département, à creuser en deux ans un trou de 10 millions d'euros. Après un an de procédure de sauvegarde, le tribunal de grande instance (TGI) de Brest vient de constater l'échec de la méthode douce et ouvert une enquête judiciaire pour « *gestion douteuse* ».

Des détournements de fonds sont évoqués : des aides versées par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et dédiées à la branche famille du réseau seraient, depuis 2007, restées sur

la comptabilité de la fédération du Finistère ; laquelle fédération doit rembourser 5,8 millions d'euros de dettes avant le 22 janvier, sous peine de dépôt de bilan.

Les deux tiers du personnel fédéral doivent partir ou être reclassés, mais le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est en suspens, attaqué en justice par la CFDT, syndicat majoritaire, et les salariés. Le TGI de Brest les a déboutés. Un appel est en cours.

La presse, indésirable aux AG

Le 22 décembre, la presse, venue assister à l'assemblée générale de la fédération, a été mise à la porte par la gendarmerie, à la demande de la hiérarchie de l'ADMR qui a décrété le huis clos. Les délégués du personnel, qui ne sont pas invités non plus à cette seconde AG, ont été soumis au même traitement.

Les chiffres, opaques, varient de plusieurs millions d'euros d'une semaine sur l'autre, sans explication. « *Je n'ai pas à me justifier* », dit le président fédéral, Yves Derrien.

Dans une course effrénée pour regonfler sa trésorerie et ne pas perdre la main au profit d'un administrateur judiciaire qui sera nommé en cas de dépôt de bilan, la fédération met sous pression les associations locales créancières et débitrices. Par lettres recommandées, elle demande aux secondes de payer ce qu'elles doivent et aux premières de renoncer à recouvrer leurs dettes.

Dans ces associations, présidents et trésoriers bénévoles paniquent. Les familles aidées, qui n'y comprennent rien, aussi. Nul ne bronche : le conseil général, principal financeur, et l'État restent muets.

L'ADMR, un château de carte

La crise de la fédération finistérienne est d'autant plus

grave qu'elle menace l'ensemble de l'ADMR. Un fragile château de cartes, fait d'associations et de fédérations théoriquement indépendantes.

L'Union nationale, référent des fédérations, veut donc coûte que coûte préserver son réseau finistérien : la principale fédération, mais aussi son poisson-pilote : la FF compte ainsi pour 10% de la production de la télé-assistance du réseau ADMR France, qui représente l'avenir de l'aide à domicile.

L'enjeu est d'autant plus sensible que des intérêts privés, des « gros sous », sont concernés. Car contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, l'Union nationale de l'ADMR, une vingtaine de salariés, ne fonctionne pas uniquement sur fonds publics. Depuis plus de vingt ans, l'UN (une vingtaine de salariés seulement) a diversifié et filialisé une partie de ses services à la personne, des sociétés privées qu'elle fait vivre. Presque tous les cadres et les salariés de l'Union nationale, association loi 1901 nourrie d'argent public, travaillent pour ces sociétés privées.

L'UN contrôle une holding, Les Domiciliennes, qui coiffe :

- une **société de formation** (Adyfor) ;
- une plateforme de **traitement d'appels** (Adomi) ;
- un organisme d'**informatique** (NSI), qui a l'exclusivité de la gestion informatique de toutes les associations ;
- une **enseigne nationale** (Personia), adossée à des partenaires du secteur de l'assurance-prévoyance (AG2R) ou bancaire (Crédit mutuel) ;
- une entreprise d'installation de dispositifs de **télé-alarme et de télégestion**, Filien ADMR (56 salariés), société anonyme créée en 1987 dans l'Est de la France.

Mélange des genres

On peut s'interroger sur le mélange des genres qu'entraine cette hybridation entre une association reposant sur des bénévoles et des sociétés à but lucratif.

Un exemple : pendant que les associations se débattent dans leurs difficultés financières, la société Filien ADMR gagne de l'argent en vendant des systèmes de télé-assistance. Pourtant, ce sont les 900 bénévoles du réseau, une main d'œuvre gratuite, qui installe les boitiers fournis par une société morbihannaise, également actionnaire de Filien….

Et est-il vraiment normal qu'une association à but non lucratif comme l'ADMR s'allie, par convention commerciale, avec La Poste pour quadrupler le nombre d'abonnés à la télé-assistance (80 000, il y a un an) ?

Danièle Dumas et ses réseaux

Au cœur de ce système, une femme, Danièle Dumas. Ex-présidente de l'Union nationale, elle en est aujourd'hui la trésorière. Et elle est toujours considérée comme la vraie patronne. Elle assure aussi la stratégique présidence du directoire des Domiciliennes, la holding qui coiffe les sociétés privées.

Pour sauver le Finistère, elle emploie les grands moyens. Un cabinet d'experts-comptables marseillais, d'envergure internationale, a ainsi débarqué à Châteaulin, bourgade de 3 500 âmes, et a semé la pagaille en contestant un audit local alarmant… De même, devant le TGI de Brest, l'UN a écarté l'avocat choisi par la fédération du Finistère et a confié la défense à des avocats lyonnais d'un cabinet de renom.

Les appuis de Danièle Dumas sont puissants. Elle est la vice-présidente fondatrice du collectif Fraternité. Le collectif est issu de la fraternité, décrétée grande cause nationale en 2004 par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, dont l'épouse devient, en 2005, la présidente d'honneur du collectif Appel à la Fraternité.

Christian Poncelet, alors président du Sénat, signe la première charte départementale de la fraternité pour les Vosges. Dans le cadre des « Villages de la fraternité », il remettra les prix de la fraternité aux maires des villes

« fraternelles ».

Le collectif milite pour une République des maires. « *Ils peuvent devenir les fantassins du lien social en se réappropriant le sens de la fraternité* », annonce-t-il sur son site internet. Et accueille tout ou presque des organismes de l'action sociale.

Patrick Gohet, également membre fondateur, est depuis septembre 2009 inspecteur général de l'Igas. La même Inspection générale des affaires sociales qui, en 2007, enquêta sur le réseau ADMR.

Dans son rapport daté de janvier 2008, l'Igas pointait, entre autres, le lobbying qu'exerce l'Union nationale afin de faire prévaloir les intérêts de l'ADMR. Lobby particulièrement efficace auprès des parlementaires qu'elle alerte régulièrement sur les lacunes qu'elle identifie dans les dispositifs législatifs. Elle est aussi souvent consultée de façon informelle par les cabinets ministériels. Daniel Dumas est bien protégée.

Rue89